

Un crédit de 240'000 francs TTC pour la réfection des routes et des chemins 2024 (ES 18-2024-59)

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Economie et Sécurité - ES » du 28 juillet 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 30 août 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui et 2 abstentions (23 votants)

1. De procéder à la réfection des routes et des chemins 2024.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 240'000 francs TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, en principe dès 2025.

EXPOSE DES MOTIFS

Les sollicitations du trafic, tant privé qu'agricole, ainsi que les conditions climatiques mettent à mal notre réseau routier, ce qui implique de réaliser un entretien régulier et annuel de nos routes et chemins.

Nous avons engagé en 2010 le recensement de l'ensemble des routes communales en enrobés bitumineux, qu'il s'agisse d'un point de vue visuel et structurel. Un plan quinquennal de gestion du réseau routier a permis de remonter le niveau de service de nos routes par un investissement plus important durant les 5 années dudit plan.

Il a été décidé de procéder annuellement à l'évaluation des tronçons de circulation et de prévoir leur réfection si nécessaire.

Après avoir visité l'ensemble des chemins communaux, le Service Infrastructures et Bâtiments, en collaboration avec les Services extérieurs, vous soumet une demande de crédit pour la réfection des routes et chemins identifiés.

Les interventions décrites correspondent au meilleur compromis entre les paramètres techniques, économiques, ainsi que les priorités communales.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous demandons de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil Administratif